

ANFAIRE N° 2. - Compte administratif 1967 des CANTINES SCOLAIRES.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, le Compte Administratif des Cantines Scolaires pour l'exercice 1967.

Ce compte administratif s'élève :

- en DEPENSES ORDINAIRES à ..... 130 359 191 Fra CFA  
- en RECETTES ORDINAIRES à ..... 140 718 767 Fra CFA

et présente un EXCEDENT de RECETTES de :

10 359 576 ( 10 359 506 + 3 522 396, EXCEDENT de 1966 )

Cet excédent sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 1968.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. TOMI. - Monsieur le Maire, je demande la parole pour expliquer qu'il n'était bien difficile de donner une opinion sur des choses que je ne connaissais pas. Si j'ai posé des questions tout à l'heure c'est parce que je voyais un membre de la Commission des Finances refuser les travaux faits par lui-même. Il était assez naturel de ma part de le suivre.

Je suppose que la seconde question a fait l'objet d'un examen en commission.

LE MAIRE. - Le compte a été approuvé par une commission.

Mme BEDIER a été souffrante la semaine dernière, c'est la raison pour laquelle le compte n'a pas pu vous être présenté plus tôt.

Mis aux voix le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé  
P. Denis le 27 juillet 1968  
le Préfet  
de secret avec le Général  
Reçu: Ph. Kember

Le en copie conf  
M. Bédier  
M. Bédier  
à la Direction des affaires  
signé: W. Robin